



Commission cantonale de la famille  
p. a. OAIS  
Rue de Lyon 89-91  
1203 Genève

N/réf. JB-nl

Genève, le 25 mars 2024

Commission cantonale de la famille (CCF)  
**Rapport d'activité législature 2018-2023**  
5<sup>ème</sup> année  
(1<sup>er</sup> décembre 2022 au 31 janvier 2024)

**I. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 8 du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 3 du règlement instituant une commission cantonale de la famille, du 26 juillet 2000 (RComFam; J 5 03.06).

**II. Compétences de la commission**

Pour rappel, la CCF a reçu pour mission :

- d'assister le Conseil d'Etat dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique familiale du canton;
- de favoriser la complémentarité et la coordination des activités, des équipements et des projets des divers acteurs, publics et privés, de la politique familiale;
- d'assurer le suivi de l'évolution des réalités familiales et de définir, le cas échéant, les nouveaux besoins que devrait couvrir la politique familiale;
- de donner des avis et de formuler des propositions sur toutes les questions générales relatives à la politique familiale.

Par ailleurs, la CCF devra développer et confier à divers services publics ou parapublics déjà chargés d'assurer la coordination dans des champs d'intervention ciblés (prévention et protection du milieu familial, aide financière, formation professionnelle), de même qu'à des experts ou organismes tiers, des mandats spécifiques, destinés à reconnaître formellement certaines compétences et à renforcer leur visibilité.

### III. Activités de la commission

De décembre 2022 à janvier 2024, la CCF s'est réunie à huit reprises. Durant cette période, la commission a fait un suivi rapproché du mandat confié à l'Université de Genève portant sur l'analyse des politiques familiales du canton dans une perspective de parcours de vie.

L'étude réalisée par l'Université de Genève a permis d'établir une cartographie des mesures existantes en matière de politique familiale et de proposer des pistes de réflexion à partir du point de vue des différents acteurs interrogés dans ce cadre.

Cette cartographie a inventorié les différentes mesures existantes selon les catégories suivantes :

- préparation à la parentalité,
- encadrement et soutien à la parentalité,
- petite enfance,
- années d'école primaire,
- années d'école secondaire et post-obligatoire,
- enfants de 0-18 ans ou 25 ans (mesures transversales),
- encadrement et soutien à la conjugalité,
- relations intergénérationnelles familiales.

Sur la base d'entretiens semi-directifs menés avec 22 acteurs clés du domaine, préalablement sélectionnés par la CCF, les problématiques rencontrées par ces derniers ont été rapportées à chaque période de vie répertoriée et illustrées par des citations.

De ces problématiques, l'Université a dégagé des pistes d'action possibles, qu'elles aient été explicitement mentionnées par les personnes interviewées ou simplement suggérées par la nature des difficultés évoquées.

D'une manière globale, quelle que soit l'étape de vie concernée, la problématique du non-recours aux prestations est apparue comme récurrente dans les entretiens : difficultés à faire le tri dans les renseignements, à identifier les prestations pertinentes par rapport à leur situation, ou encore à trouver le bon interlocuteur. L'étude relève également que les transitions de vie familiale sont à améliorer, notamment afin que les personnes concernées puissent disposer des informations pour une meilleure planification, que leurs besoins soient mieux ciblés et ce notamment par le biais d'une mise en lien avec les différents programmes existants (domaines scolaire, social et sanitaire).

Afin de valoriser la cartographie élaborée par l'Université de Genève qui recense toutes les mesures existantes selon une perspective de parcours de vie, la CCF a suggéré de procéder à une refonte de son site internet "[www.familles-geneve.ch](http://www.familles-geneve.ch)", géré par la fondation 022 Familles. L'objectif étant que ce site devienne un portail accessible à toutes les familles vivant dans le canton de Genève qui ont des questions concernant les prestations familiales et la vie familiale.

La fondation 022 Familles a ainsi procédé durant l'été 2023 à un appel d'offres selon un cahier des charges défini par des représentants de la CCF. Après avoir évalué les offres soumises, une entreprise a été sélectionnée sur la base de critères économiques et de qualité.

En parallèle, la CCF s'est déterminée de manière favorable pour un financement qui permettrait de déployer un plan de communication à large échelle afin de s'assurer que cette plateforme internet modernisée soit largement connue et devienne ainsi le site de référence en matière de soutien aux familles, tant pour les familles elles-mêmes que pour les professionnels qui les accompagnent dans leurs démarches.

Une délégation de la CCF composée du Président et de plusieurs commissaires a par ailleurs rencontré M. Apothéloz le 10 octobre 2023.

Lors de cette rencontre, les résultats du rapport de l'Université ont été présentés au magistrat, ainsi que les propositions de travail de la CCF et le projet de refonte du site internet. A noter que les propositions de travail émises par la CCF rejoignent les domaines d'amélioration retenus par l'étude de l'Université de Genève sur lesquels des interventions sont attendues.

Enfin, après avoir examiné les différentes étapes de vie relevées par l'étude de l'Université de Genève et les problématiques soulevées en regard, la CCF a décidé de se focaliser tout particulièrement sur la tranche d'âge des 15 – 25 ans pour l'année 2024. Elle a ainsi proposé de revenir auprès du magistrat du département de la cohésion sociale avec des mesures concrètes à envisager pour cette tranche d'âge, en fonction des besoins identifiés par les commissaires.

#### **IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat est assuré par l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS).

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- l'assistante organise les séances du bureau et de la plénière, soit en convoquant les membres par courriel et en prenant les procès-verbaux ;
- les membres du bureau préparent, quant à eux, l'ordre du jour des séances plénières.

Le Président tient à remercier Mme Molnarfi Villegas et Mme Lago pour leur précieuse collaboration.

#### **V. Parité**

Durant la dernière année de législature 2018-2023, sur un total de 17 commissaires, 9 étaient des femmes (53%) et 8 des hommes (47%).

#### **VI. Frais de la commission**

##### **A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)**

2'580 francs.

**B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)**

Néant.

**C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)**

Néant.

**D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)**

Néant.



M. Jean Blanchard  
Président